

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la
convocation et sous la présidence de Madame le Maire, au lieu de
ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 15 février 2024

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 9 février 2024

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*.
- M. Olivier SURMONT, M. Pascal MARESCAUX, Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à M. Dominique SINNAEVE, Adjoint,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller délégué,
- Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Isabelle POLLET, Maire,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller délégué.

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant.

Délibération n° 2024-02-02

DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER DELEGUE

Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-18 qui permet au Maire de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 17 février 2022,

Considérant la démission du poste du 5^{ème} Adjoint et vu l'élection d'un nouvel Adjoint lors de cette séance à la délégation Culture, Évènementiel, Accueils de loisirs et Restauration, Madame le Maire propose à l'Assemblée de remplacer le poste de Conseiller Délégué « Accueils de loisirs et Restauration » par un poste de Conseiller délégué « Fêtes et Cérémonies » et d'y nommer Madame Fabienne LORENT, Conseillère municipale.

Le Conseil Municipal se compose donc de Madame le Maire, de 8 Adjoints, de 5 Conseillers délégués et de 13 Conseillers municipaux (Madame Virginie SEYNAVE étant nommée conseillère municipale).

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et la bonne exécution de la présente délibération.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour et 5 abstentions de M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme Véronique DERYCKE-WAGNON, M. Grégory VERHELLE et M. Pascal MARESCAUX), nomme Madame Fabienne LORENT, Conseillère déléguée aux « Fêtes et Cérémonie ».

Transmis en Préfecture le 28 FEV. 2024
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

